

1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM Lyon

Auteurs : Vernoy, Jean de

TABLE	
né sans le commandement du iuge.	219
Si il est loisible tuer vn larroux, & si on peut arrester son debeat & le mener au iuge.	219
Quand l'accusé est enuoyé en prison, il doit estre ooy à proposer les exceptions.	220
En quels cas on procede l'accusation. La solution des crimes Pourquoy les delictes sont des peines, ou ordinaires.	220
Pourquoy extraordinaires.	221
Pourquoy peines, & les manieres des peines selon les loix.	222
Discipline des peines selon le droit canon.	223
Quelles peines souffre aucunesfois vn clerge par quel moyen il est excommunié, suspens, depoué, & degradé.	223
De ceux qui ne peuvent estre admis à accuser.	223
Es quels cas vne femme est receuë à accuser.	227
Les criminels capiaux ne sont receuz à accuser.	228
Le pape & l'Empereur ne sont subiects aux loix, & de quels cas ils peuvent estre accusés.	231
De quel peché vn mineur de quatorze	231

Informations sur cette page

GenreExemplaire

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

LangueFrançais

SourceLyon (Fr), Bibliothèque municipale, Part-Dieu, Silo ancien, 813008

Format (largeur x format)16°

CouvertureLyon

Contributeur(s)Vervent-Giraud, Sylvie

ÉditeurAnne Réach-Ngô (UHA, IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Mentions légalesImages : Google/BM Lyon

Informations sur le fichier

Nom original : 1605 - Pierre Rigaud - Trésor de pratique pour les juges - BM

Lyon_Page_280.jpg

Lien vers le [fichier](#)

Extension : image/jpeg

Poids : 0.42 Mo

Dimensions : 1756 x 2526 px

Fichier créé par [Sylvie Giraud](#)Fichier créé le 29/05/2024 Dernière modification le 07/10/2024